
Nombre de membres en exercice: 14	Séance du mardi 07 juin 2016 L'an deux mille seize et le sept juin l'assemblée régulièrement convoqué le 31 mai 2016, s'est réuni sous la présidence de Sylvère NIVELAIS
Présents : 12	Sont présents: Pascal NEEL, Marie-Claire DE MONTLEAU, Marie-Hélène HAMELLE, Didier DEMBLANS, Fanny LAVIGNE, Sylvère NIVELAIS, Christophe CARRIERE, Bérengère SALAS, Véronique TRESSSENS, Magali JULIA, Jean-Marie RIEUNIER, Patricia RAYNAUD
Votants: 12	Représentés: Excuses: Mickaël THUILLEZ, Jacques PATTE Absents: Secrétaire de séance: Pascal NEEL

Objet: Ecole - tarifs périscolaires - 2016_15

Monsieur le Président rappelle les différents tarifs mis en place précédemment :

A- GARDERIE

- . 2008/2009 et 2009/2010 : 30€/1 enfant/trimestre et 20€ de plus à partir du 2^{ème} enfant,
- . 2010/2011 : 33€/1 enfant/trimestre et 22€ de plus à partir du 2^{ème} enfant
- . 2011/2012 : 35€/1 enfant/trimestre et 24€ de plus à partir du 2^{ème} enfant
- . 2012/2013 : 36€/1 enfant/trimestre et 25€ de plus à partir du 2^{ème} enfant
- . 2013/2014 : 46€/1 enfant/trimestre et 35€/ de plus à partir du 2^{ème} enfant
- . 2014/2015 : 50€/1 enfant/trimestre et 40€ de plus à partir du 2^{ème} enfant + 6.50€/jour/garderie occasionnelle (à concurrence du montant du forfait)
- . 2015/2016 : 50€/1 enfant/trimestre et 40 de plus à partir du 2^{ème} enfant + 6.50€/jour/garderie occasionnelle (à concurrence du montant du forfait)

B- CANTINE

- . 2009/2010 : 2.35€/repas/enfant et 3.90€/repas/adulte,
- . 2010/2011 : 2.40€/repas/enfant et 4€/repas/adulte,
- . 2011/2012 : 2.45€/repas/enfant et 4.05€/repas/adulte
- . 2012/2013 : 2.50€/repas/enfant et 4.10€/repas/adulte
- . 2013/2014 : 2.60€/repas/enfant et 4.20€/repas/adulte
- . 2014/2015 : 2.70€/repas/enfant et 4.30€/repas/adulte
- . 2015/2016 : 3.20€/repas/enfant et 5€/repas/adulte

Il est rappelé le coût d'un repas pour la collectivité sur l'année scolaire 2015/2016, soit 5.20€.

Après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs périscolaires 2016/2017 tels que suivants
- . Cantine : 3.30€/repas/enfant et 5.30€/repas/adulte
- . Garderie : 52€/1 enfant/trimestre et 42€ de plus à partir du 2^{ème} enfant +6.50€/jour/garderie occasionnelle (à concurrence du montant du forfait).
- RAPPELLE que la navette scolaire 2016/2017 est à la charge des familles (80€),
- RAPPELLE la gratuité des NAP.

Objet: Voirie 2016 - 2016_16

Vu la délibération 2016-09 du Conseil syndical du 14 mars 2016,

Il est présenté au Conseil le devis rectifié des travaux de voirie à effectuer sur la commune de Parisot en 2016 et correspondants à :

- Dérasement et renforcement le Bousquet,
- Dérasement et reprofilage impasse de Maïzous,
- Purges et reprofilage route des Parets-route de Saltré,
- Reprofilage et enduit route du Moulin à vent,
- Reprofilage et mise à la côte chemin de la Mothe,
- Reprofilage et mise à la côte chemin du poids public,
- Renforcement route de la Plaine,
- Purges et renforcement impasse de Minique,
- Dérasement et renforcement impasse de la Méjane.

Après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité :

- APPROUVE les travaux tels que présentés,
- SOLLICITE une subvention au titre du FAVIL auprès du Conseil Départemental sur la base du montant total HT des travaux soit 54 999.95€,
- DIT que la présente délibération annule et remplace la délibération 2016-09.

Objet: Ressources humaines - tableau du personnel - 2016_17

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret N°91-298 du 20 mars 1991 modifié relatif aux emplois permanents à temps non complet, Section I, (uniquement si création d'un emploi à temps non complet),

Monsieur le Président propose au Conseil de de nommer un agent actuellement contractuel, le poste étant pérenne.

I/ Après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité :

- DECIDE de créer un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe sur la base de 21.96/35^{ème} annualisé pour les missions suivantes
 - .surveillance et encadrement garderie et NAP,
 - . nettoyage et rangement des locaux utilisés,
 - . encadrement navette,
 - . encadrement des repas et surveillance de la cour
- PRECISE que la rémunération et la durée de la carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur,
- Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président sont chargés de nommer l'agent contractuel actuellement employé sur ce poste à compter du 1^{er} septembre 2016, dans le cadre d'un recrutement en interne.

II/ Le Conseil à l'unanimité :

- APPROUVE la mise à jour du tableau du personnel présentée ci-dessous à compter du 1^{er} septembre 2016 :

Cadres ou emplois	catégorie	E f f e c t i f s budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
<u>Secteur technique</u> adjoint technique de 1ère classe	C	2	1	1
adjoint technique de 2ème classe		9	9	7
<u>Secteur Médico-Sociale</u> ASEM 1ère classe		2	2	2
ASEM principal de 2ème classe				
TOTAL		13	11	10
Agents non titulaires	catégorie	secteur	rémunération	
Adjoint technique de 2ème classe annualisé: 4	C	périscolaire	IB 336 -	Temps non complet 2,75/35ème x2 4,50/35ème +remplacement agent titulaire indisponible sur la base de 26.91/35ème

Il est précisé qu'une cantinière a été recrutée par voie de mutation au poste d'adjoint technique 2ème classe, poste laissé vacant et ouvert précédemment.

Questions diverses :

Cour d'école de Peyrole.

Il est proposé au Conseil de laisser à la disposition des enfants du lotissement les Hauts de St Maurice les jeux de la cour d'école, sous la responsabilité d'un parent. Les élus débattent des possibilités de mise en jeu de la responsabilité de la collectivité dans ce cas. Après en avoir débattu, il est demandé au préalable d'avoir une information précise sur les risques encourus. Dans l'attente, l'autorisation n'est pas accordée.

Mise à disposition de la salle de psychomotricité.

Le Conseil est informé de la reconduction de mise à disposition de la salle pour l'accueil en juillet des enfants qui prennent la navette pour le centre de loisirs de La Courbe.

Entretien des vitres écoles.

Il est proposé au Conseil d'acquérir du matériel pour le nettoyage, en interne, des vitres des deux sites scolaires. Le Conseil approuve cette proposition ; Monsieur le Président est chargé d'acheter le matériel adéquat et de faire effectuer cette prestation par des agents syndicaux volontaires, au mois d'août 2016.

Kermesse de l'école de Parisot-Peyrole.

Il est évoqué au Conseil la possibilité ou non d'organiser le spectacle des NAP à l'occasion de la kermesse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.